



Syndicat Intercommunal de Gestion des transports scolaires à destination des collèges

LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE - LUYNES - SAINT-ÉTIENNE-DE-CHIGNY

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37) EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL DE GESTION DU TRANSPORT SCOLAIRE À DESTINATION DES COLLÈGES SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2026

Date de convocation

26/01/2026

Date d'envoi

27/01/2026

L'an deux mille vingt-six, le 11 février à 18h00 le Comité Syndical Intercommunal de Gestion du Transport Scolaire à Destination des Collège dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de LUYNES, salle de réunion, sous la Présidence de Monsieur Sébastien MARAIS, Vice-Président en exercice.

Nombre de membres

En exercice : **06**

Présents : **05**

Absents : **01**

Pouvoirs : **00**

Votants : **05**

Etaient présents :

Mesdames Christine BLIN, Sylviane FORTUN, Brigitte BESQUENT,
Monsieur Jean-Michel ARNAUD.

Absents excusés :

Madame /

Monsieur /

Assistaient également sans voix délibérative les déléguées suppléantes :

Mesdames Danièle HOUDU, Christine MÉNORET.

Assistaient également à la réunion sans voix délibérative :

Monsieur Raphaël SIMAR - Directeur Général des Services - Ville de Luynes.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane FORTUN

Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 037-253701924-20260211-DEL_11022026_02-BF



En application des dispositions codifiées aux articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatives au vote du Compte Administratif.

Après avoir désigné Monsieur Sébastien MARAIS comme Président de séance et ce conformément aux dispositions des articles L.2121-14 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la désignation d'un Président de séance autre que le Président de l'EPCI pour présider au vote du Compte Administratif,

Après avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

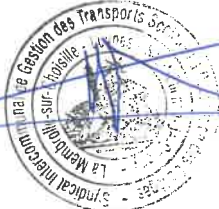
APPROUVE le Compte Administratif de l'exercice 2025, tel qu'il lui a été présenté en séance, et ce conformément au tableau synthétique ci-dessous :

**TABLEAU SYNTHÉTIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2025
BUDGET SYNDICAT DE GESTION DU TRANSPORT SCOLAIRE**

RUBRIQUES	2025		
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DÉPENSES			
*EXERCICE N (A)	0.00 €	217 597.25 €	217 597.25 €
*RÉSULTAT REPORTÉ N-1	-	-	-
SOUS TOTAL (B)	0.00€	217 597.25 €	217 597.25 €
RECETTES			
*EXERCICE N (A1)	2 417.31 €	207 090.83 €	209 508.14 €
*RÉSULTAT REPORTÉ N-1	10 441.51 €	199 753.02 €	210 194.53 €
SOUS TOTAL (B1)	12 858.82 €	406 843.85 €	419 702.67 €
RESULTATS			
*EXERCICE N (A1-A)	2 417.31 €	- 10 506.42 €	- 8 089.11 €
*GLOBAL DE CLOTURE (B1-B)	12 858.82 €	189 246.60 €	202 105.42 €

Pour extrait certifié conforme,

Le Président de séance,



Sébastien MARAIS

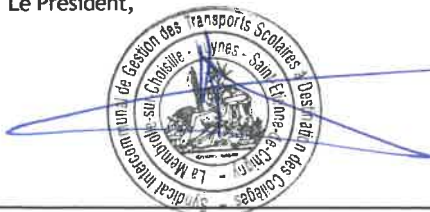
La secrétaire de séance,

Madame Sylviane FORTUN,
Délégue Titulaire

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le **17 FEV. 2026**
Et sa publication le site internet de la commune le : **17 FEV. 2026**

Le Président,



Envoyé en préfecture le 17/02/2026

Reçu en préfecture le 17/02/2026

Publié le

ID : 037-253701924-20260211-DEL_11022026_02-BF

S²LO